

Madame la Ministre,

Lors de notre très bref entretien le 19 juin dernier, je vous ai confirmé que l'UNSSF avait décidé de se retirer des négociations engagées sur le statut des sages-femmes.

Pour nous, deux conditions devront être réunies pour que nous puissions ré-envisager notre participation :

- Que nous entrions effectivement et définitivement dans l'examen concret des modalités de mise en œuvre des engagements que vous avez pris le 4 mars dernier ;
- Que, dès lors qu'il s'agit de débattre de notre statut professionnel et de nos conditions d'exercice, cela soit fait avec nos seuls représentants syndicaux. Les sages-femmes constituent une profession de santé à part entière et responsable. Elles entendent être respectées dans leur identité.

Comme vous le savez, l'UNSSF s'est tenue à distance du mouvement de contestation engagé l'année dernière, n'en partageant ni le mode d'action ni certaines des revendications. Nous avons souhaité privilégier une concertation qui tienne à la fois compte de la nécessité d'une évolution de notre statut, sans pour autant faire abstraction des contraintes auxquelles est confronté le secteur de la santé en France.

Le 4 mars dernier, vous avez annoncé très officiellement des mesures que nous avons soutenues et saluées publiquement. Elles constituaient une réelle avancée dans la reconnaissance des compétences des sages-femmes et de leur rôle en santé, tant en ville qu'à l'hôpital. Vos engagements étaient forts et significatifs :

- La création d'un statut médical de sage-femme des hôpitaux au sein de la Fonction Publique Hospitalière ;
- La valorisation des compétences médicales, l'attribution de nouvelles responsabilités, le renforcement de la formation ainsi qu'une revalorisation salariale.

Depuis lors, force est de constater que ces engagements sont restés lettre morte et qu'aucun signe, aujourd'hui, ne laisse présager de leur respect dans un avenir prévisible.

Tout au contraire, imposer la présence de syndicats de médecins lors de nos réunions de concertation apparaît clairement comme la négation des principes d'autonomie des sages-femmes que vous défendiez il y a encore quelques mois.

Quant aux reports successifs des rendez-vous que nous avons sollicités auprès de vous en vue de clarifier la situation, ils ont aussi contribué à entamer la confiance que l'UNSSF, première organisation représentative des sages-femmes en France, plaçait jusqu'à présent dans votre action.

Quoi qu'il en soit, nous voudrions, à ce stade, pouvoir continuer à croire en la possibilité d'un dialogue constructif.

C'est pourquoi je sollicite cette fois encore un rendez vous avec vous, madame la Ministre, personnellement, avec l'espoir que vous réserviez à cette demande une suite positive.

Ce serait, enfin, l'occasion d'évoquer les attentes qui sont les nôtres, les conditions de concrétisation des engagements pris et leur contribution – que nous estimons essentielle - à la construction d'une politique de qualité permettant de préserver la santé des femmes et de leurs enfants.

Madame la Conseillère,

Vous trouverez en pièce jointe la lettre que j'ai adressée ce jour à Madame la Ministre de la Santé et qui fait suite aux récents développements qui ont affecté les négociations entre votre ministère et les mouvements représentatifs des sages-femmes.

Vous voudrez bien considérer que notre détermination est totale, aussi bien à rechercher un cadre de concertation adéquat et respectueux de l'autonomie des sages-femmes sur des questions qui concernent l'exercice de leur profession, qu'à baser nos discussions sur les engagements publics pris par Madame la Ministre de la Santé le 4 mars dernier.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,